



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Trente et un Août à 20 Heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Présents : BOLLE Marie-Claire, CHAUVEAU Philippe, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : Marc BRETON, Sandra NIQUET, Patrice GIRAUD

Absents : Patrice TEXERAUD, Christelle DELAGE.

Secrétaire de séance : Julien CLÉMENT

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votants : 9

Date de la Convocation :

22 août 2023

Date affichage de la
convocation

22 Août 2023

OBJET

Délibération n° 30/2023

Attribution du marché
Aménagement urbain et
paysager du Bourg

**

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n°16/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire autorisant le Maire à prendre toute décision concernant les marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 26 juillet 2023,

Le Conseil Municipal

-autorise l'attribution du marché pour Aménagement urbain et paysager du Bourg aux entreprises suivantes

- Pour le lot 1 VRD STPR de PLEUVILLE (16)
pour un montant de 365 840.50 € HT soit 439 008.60 € TTC

Tranche ferme = 309 160.40 € ht soit 370 992.48 € ttc

Tranche optionnelle = 56 380.10€ ht soit 67 656.12 € ttc

- Pour le lot 2 Espaces verts ID VERDE de PRIN DEYRANCON (79)
pour un montant de 30 832.40 € HT SOIT 36 998.88 € TTC

-précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 1^{er} Septembre 2023

Le Maire, Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20230831-D3082023-DE
Reçu le 05/09/2023